



Résiliation assurance auto

Par **DAVON971**, le **04/12/2014 à 23:40**

bonjour à tous, j'ai été résilié a mon assurance de voiture pour no paiement de deux cotisation (suite grosse période de difficulté) aujourd'hui je ne peux pas m'assurer ailleurs tant que je n'ai pas réglé tout le total de mon contrat soit 2210 euros l'année ,ce qui met impossible d'un coût, il y a t-il un recours pour que je paye les mois en retard jusqu'AU au jour de la résiliation ?donc les période uniquement couvert par cette assurance , ce qui serai logique au lieu de tous le reste de l'année ou je ne serai plus couvert vu que je suis résilié

Par **chaber**, le **05/12/2014 à 07:08**

bonjourrrrrl'assureur est tout à fait dans son droit de réclamer les primes impayées et celles restant dues jusque la date anniversairerrrr2210€ d'assurance????rrrr[citation]aujourd'hui je ne peux pas m'assurer ailleurs tant que je n'ai pas réglé tout le total de mon contrat soit 2210 euros l'année[/citation]Si vous ne trouver pas d'assureur consultez le Bureau Central de TarificationrrrrVous ne serez couvert que pour le minimum prévu par l'obligation d'assurance: la responsabilité civilernrrLa cotisation ne sera pas donnée, et paiement annuel